



Demande retraite progressive

Par jm44260

Bonjour,

Je travaille dans le public en tant que contractuel (cadre A - maintenance immobilière).
Je remplis les conditions pour demander à partir en retraite progressive en octobre 2025.
J'ai fais ma demande le 17 février.
Aujourd'hui, ma hiérarchie me demande de leur transmettre un écrit pour :

- préciser à la fois mes motivations pour ce départ en retraite progressive
- proposer mes suggestions pour maintenir un fonctionnement du service ...

Je suis assez surpris que l'on puisse me demander ceci.
Est-ce légal ?

Cordialement.

Par kang74

Bonjour

Si votre demande de retraite progressive , implique de demander l'autorisation à votre employeur de travailler à temps partiel, il faut effectivement motiver cette demande.
Si l'employeur ne peut pas s'opposer à votre demande de retraite progressive, il peut s'opposer à votre demande de temps partiel (ce qui vous empêcherait d'être en retraite progressive)
Que l'employeur soit privé ou public, c'est lui qui gère son entreprise ou service : vous ne pouvez pas lui imposer de modifier votre contrat .

Ce pourquoi il vaut mieux faire sa demande de temps partiel le plus tôt et d'être ouvert à la discussion pour la quotité de travail envisagé car il peut s'y opposer au nom de perturbation dans la continuité de service qu'il doit assurer .
Et vu votre position hiérarchique, il faut donc trouver des solutions à votre passage à temps partiel pour l'assurer .